

DECLARANT	
Numéro de récépissé attribué par la CIL si vous en disposez déjà :	
NOM ou raison sociale.....	Sigle.....
N° RCCM ...	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>
Adresse électronique.....@.....	

Important : La décision d'autorisation que la CIL délivre sur les transferts internationaux de données sont en application des articles 42, 43 et 44 de la loi n° 001-2021/AN du 30 mars 2021 portant protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Finalité du traitement principal	
Finalité du transfert	
Identité du destinataire	
Pays d'établissement du destinataire	
Nature des traitements opérés chez le destinataire	
Catégories de personnes concernées par le transfert (*)	
Catégories de données transférées (*)	
Catégories de destinataires (*)	
Durée de conservation des données chez le destinataire	
Nature des garanties mises en œuvre par le destinataire des données pour assurer un niveau de protection suffisant au regard de la protection des données transférées (ex: contrat, règles internes - copies à joindre au dossier) (**)	
Nature et modalités d'information des personnes concernées (information individuelle et/ou collective)	

(*) Si le transfert a plusieurs finalités, ces informations doivent être fournies de manière distincte pour chacune d'entre elles.

(**) Cette information n'est nécessaire que si le pays de destination n'a pas été reconnu comme accordant une protection adéquate. La liste des pays accordant une protection adéquate est publiée sur le site de la CIL.